



>>> **Transferts administratifs / Page 6**

J -90 **Crèche et école**

Présentez-vous directement à la mairie de votre nouveau domicile pour demander l'inscription de votre ou vos enfants sur les listes.

J -90 **Collège et lycée**

Téléphonez au rectorat d'académie ou à la mairie pour obtenir la liste des collèges et lycées à proximité de votre nouveau logement et les démarches d'inscription à effectuer.

Retrouvez toutes nos Fiches Solutions et lettres types sur
<http://www.1000demenageurs.com>